

Déjà la Bénédiction Apostolique que renferme la Bulle « *Inter varias sollicitudinés* » produit les meilleurs fruits ; et nos cœurs sont remplis d'une grande joie à la vue de ce nouveau rameau Montréalais dont nous avons salué la naissance en ce jour même de la Manifestation de Notre Seigneur.

Que Votre Sainteté daigne répandre de nouveau sa Bénédiction Apostolique sur cet arbre de l'Université Laval, qu'Elle-même a planté et soutenu, ainsi que sur ce nouveau rameau, afin qu'il croisse de jour en jour et qu'il se charge de fruits de justice et de science pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'exaltation de la sainte Religion et pour le bien de toute notre Province.

Nous implorons aussi cette Bénédiction Apostolique pour nous et pour les troupeaux confiés à nos soins.

De Votre Sainteté

les très humbles et dévoués Fils,

(Signé) † E. A., Archevêque de Québec.  
 † L. F., Evêque des Trois-Rivières,  
 † JEAN, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.  
 † ED. CHS, Evêque de Montréal.  
 † ANTOINE, Evêque de Sherbrooke.  
 † J. THS, Evêque d'Ottawa.  
 † L. Z., Evêque de Saint-Hyacinthe.(1)

## XV

REQUÊTE DE NN. SS. LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC A LA  
 REINE EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

*A Sa très gracieuse Majesté Victoria, Reine du Royaume Uni de  
 Grande Bretagne et d'Irlande, etc., etc.*

L'humble requête des Archevêque et Evêques Catholiques Romains de la Province de Québec, demandant que les droits et privilèges de l'Université Laval, tels qu'accordés par la Charte Royale du 8 décembre 1852, soient définis avec plus de précision.

(1) On remarquera qu'ici il n'y a pas un seul dissident parmi NN. SS. les évêques.